

Universités européennes : « vraie dynamique » mais leur pérennité en question (C. Bonafous-Murat, CPU)

News Tank Éducation & Recherche -
Bruxelles - Actualité n°236741 - Publié le 14/12/2021 à 09:55

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 17/12/2021 à 09:24



« Le sujet qui reste sans réponse est celui de la pérennité de ces alliances. Celle-ci passe par un modèle économique à trouver, la capacité à recruter des personnels et pose la question de leur volonté d'intégration », déclare [Carle Bonafous-Murat](#), représentant de la [CPU \(Conférence des présidents d'université\)](#) à Bruxelles, dans un entretien à News Tank réalisé le 24/11/2021 à l'occasion de l'installation de notre rédaction dans la capitale européenne.

« S'il y avait un pot commun financier des deux DG [la [DG RTD \(Direction générale pour la recherche et l'innovation\)](#) et la [DG EAC](#)] de la Commission pour les universités européennes, cela changerait la donne. L'une des questions est de savoir quel instrument financier la Commission va activer pour financer l'élargissement des alliances », ajoute l'ancien président du comité Europe de la CPU qui a pris ses fonctions à Bruxelles en septembre 2019.

« Il y a un vrai enthousiasme, une vraie dynamique, ces alliances ont changé la place de l'université à Bruxelles. C'est une chance que la PFUE (Présidence française de l'Union européenne) arrive au moment où les universités européennes sont en phase de décollage. Il y a un "moment" de l'université qui arrive », estime Carle Bonafous-Murat.

Il souligne que « la CPU a contribué à faire en sorte que les universités européennes n'apparaissent pas comme un club "sélect". »

La Commission européenne vient de lancer le troisième appel à propositions pour sélectionner des « universités européennes » dans le cadre d'Erasmus+ et doté de 272 M€, le 30/11/2021.

Le 13/12/2021, la CPU déclare qu'il « ne fait pas de doute que les établissements français continueront à se mobiliser pleinement et durablement pour renforcer les universités européennes existantes ou créer de nouvelles alliances ».

« Comme elle l'a fait depuis le début, la CPU veillera à les accompagner, particulièrement sur le volet recherche. »

Le « volet social » des universités européennes commence à être posé

« Le groupe de travail sur les universités européennes de la CPU (Conférence des présidents d'université) se réunit tous les deux mois et compte entre 40 et 50 établissements participants à chaque fois, preuve de l'importance accordée au sujet », relève Carle Bonafous-Murat.

S'agissant des universités européennes labellisées, « la tendance est à leur élargissement à de nouveaux membres, ce qui correspond à la volonté de la commissaire Mariya Gabriel de toucher davantage de pays d'Europe de l'Est ».

Pour le représentant de la CPU à Bruxelles, « ce que l'on peut appeler le "volet social" des universités européennes commence à être posé par certains acteurs :

- Comment une alliance peut-elle recruter en son nom propre des personnels administratifs, mais aussi des enseignants-chercheurs ou chercheurs ?
- Comment, en France, concilier, cela avec nos statuts ? »

« Certaines universités se posent ces questions, il y a une volonté et une vraie attente. Reste à savoir ce que la France va pousser dans le cadre de la PFUE (Présidence française de l'Union européenne). »

Un parallèle à faire avec les enjeux du PIA en France ?

Évoquant l'enjeu d'intégration des universités européennes labellisées, Carle Bonafous-Murat déclare : « *Il me semble qu'on retrouve au niveau européen des questions qu'on a connues en France dans le rapprochement écoles-universités au travers du PIA. Les critères que le jury international regardait pour juger de la naissance d'une véritable université portaient sur les RH, le budget commun et la diplomation.* »

Avenir des universités européennes : ce qu'en disaient les deux DG de la Commission à News Tank

Lors de son installation à Bruxelles du 23 au 26/11/2021, la rédaction de News Tank a rencontré Jean-Éric Paquet, directeur général de la recherche et de l'innovation de la Commission européenne, et Vanessa Debiais-Sainton, responsable de l'enseignement supérieur au sein de la DG EAC.

Voici ce qu'ils déclaraient sur le sujet des universités européennes :

Vanessa Debiais-Sainton

« Nous sommes très contents que cette initiative ait suscité autant d'enthousiasme auprès des

établissements d'enseignement supérieur. Ces universités européennes sont des catalyseurs de changements institutionnels pour l'ensemble du secteur de l'enseignement supérieur. »

« Les 17 premières alliances labellisées en juin 2019 arrivent bientôt à la fin de leur période pilote. Il est important de leur donner les moyens de continuer. C'est pourquoi nous avons lancé un nouvel appel à propositions le 30/11/2021. »

Vanessa Debiais-Sainton - © D.R.

Vanessa Debiais-Sainton

« Nous allons proposer une Recommandation du Conseil de l'UE, sur la question des coopérations transnationales, et qui concernera l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur, pas seulement les alliances d'Universités européennes. »

« Nous travaillons sur la mise en place d'un statut européen pour tout type d'alliance d'établissements d'enseignement supérieur. Ce statut est nécessaire pour leur faciliter le partage de ressources humaines, financières, mais également de données et mettre en commun leurs atouts sur le plan éducatif et de recherche. »



Jean-Éric Paquet

La Commission européenne espère produire un document d'orientation et de communication début 2022, « disponible pour la présidence française, sous pilotage de ma collègue DG éducation et culture, préparée en symbiose avec les équipes de part et d'autre ».

Car selon lui « dans presque toutes les universités européennes, les dimensions enseignement supérieur et recherche sont imbriquées. C'est un modèle que presque tous les États membres suivent : il n'est pas exclusif, mais largement répandu dans l'UE. Il sera donc au cœur de cette communication que prévoit la Commission européenne pour début 2022 ».

Réaction de la CPU au discours d'Emmanuel Macron

Le 13/12/2021, quelques jours après la conférence de presse d'Emmanuel Macron au sujet de la présidence française de l'Union européenne, la CPU rappelle qu'à cette occasion « le président de la République a tenu à saluer l'extraordinaire » efficacité des universités françaises dans la construction des 41 premières universités européennes».

« Pour la CPU, cette réussite témoigne des bonnes relations, fondées sur la confiance, que les universités françaises entretiennent avec leurs homologues, notamment au travers de l'EUA (European University Association) », ajoute la Conférence.

Et de conclure : « Nul n'oublie que l'engagement à harmoniser l'architecture du système européen d'enseignement supérieur a vu le jour en Sorbonne ; nul ne peut douter que c'est par les universités françaises et européennes que les transitions majeures à venir s'accompliront. Il y a là un enjeu scientifique déterminant pour la France. »



Carle Bonafous-Murat

Représentant à Bruxelles @ Conférence des présidents d'université (CPU)

Professeur de littérature irlandaise @ Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

Date de naissance : 07/10/1965

Carle Bonafous-Murat a également été vice-président du conseil scientifique, vice-président du conseil d'administration et directeur de l'école doctorale ED 514 de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3.

Parcours

Depuis septembre 2019

[Conférence des présidents d'université \(CPU\)](#)

Représentant à Bruxelles

Septembre 2019 - décembre 2021

Clora
Président

Novembre 2018 - août 2019	Université Sorbonne Paris Cité (USPC) Vice-président en charge de la coordination territoriale
Janvier 2017 - décembre 2018	Conférence des présidents d'université (CPU) Président du comité « Europe »
Décembre 2016 - décembre 2018	Conférence des présidents d'université (CPU) Membre du conseil d'administration
Décembre 2014 - décembre 2018	Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 Président
2010 - 2012	Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) délégué scientifique
2007 - 2010	Conseil national des universités Membre de la section Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes
Depuis décembre 2004	Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 Professeur de littérature irlandaise

-

Établissement & diplôme

1992 - 2003	Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 Agrégation, doctorat et HDR
1987 - 1992	École normale supérieure de Lyon (ENS de Lyon) English studies

Fiche n° 3357, créée le 08/04/2014 à 17:39 - Màj le 14/12/2021 à 08:49

© News Tank Éducation & Recherche - 2021 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »